

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 11 novembre 2022

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 100000 € : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 200000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200001 € et 300000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300001 € et 400000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 180 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Forfait de 125€

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Vente de murs commerciaux

Locataire	Bailleur
10% du prix de vente	0€

Location de commerces et bureaux

Locataire	Bailleur
2 mois de loyer hors charges	0€

GESTION LOCATIVE

Service confort 7.5% des sommes encaissées	Service privilège 8.5% des sommes encaissées
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	Inclus les prestations du service confort
Délivrance des quittances de loyers	Aide à la déclaration des revenus fonciers
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	Recouvrement créances, transmission des pièces à l'huissier, suivi de la procédure (frais d'avocat et d'huissier charge Bailleur)
Révision des loyers	Gestion des sinistres : déclaration, représentation du bailleur lors des expertises, établissement devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle
Accusé réception et contrôle de validité des préavis (congé délivré par locataire)	Visite conseil : pré état des lieux de sortie
Décompte locataire lors de son départ	
Gestion des provisions pour charges	
Tenue comptabilité bailleur	
Rédition mensuelle des comptes et virement	
Déclaration de changement d'adresse auprès de la perception au départ du locataire	
Suivi de l'attestation Assurance risques locatifs : demande annuelle	
Suivi de l'attestation entretien chaudière si charge locataire	
Demande de devis et présentation de devis	
Nos honoraires sont déductibles des revenus fonciers	Nos honoraires sont déductibles des revenus fonciers

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Location garage et parking

Locataire	Bailleur
60€ TTC	60€ TTC

Société Duthoy Immobilier, SARL au capital de 100 000 € - Siège social : 14 rue Gambetta 54800 JARNY - RCS BRIEY n° 920451499 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 5402202200000011 délivrée par CCI de Meurthe et Moselle

Garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS